

Gellainville, le 02 mars 2026

A L'ATTENTION DE NOS CLIENTS

Depuis le 1 janvier 2011 les rapports d'analyses sont transmis uniquement par voies électronique (courriel et extranet). Vous pouvez aussi consulter vos dossiers sur notre extranet. Pour en bénéficier merci de faire votre demande à l'adresse suivante : service.client@laboratoire-sypac.fr.

Veuillez prendre connaissance de la convention de preuve ci-dessous.

CONVENTION DE PREUVE (RAPPORT DEMATERIALISE):

Le transfert des rapports d'essais est effectué par voies électronique (courriel ou extranet).

Les documents sont signés électroniquement.

La confidentialité du document ne peut être garantie que par l'utilisation d'adresses électroniques personnelles ou l'utilisation de code d'accès individuel dans le cas de l'extranet.

La version électronique fait foi.

Le rapport d'essai électronique comme un document papier ne peut être modifié, toutes modifications constituent une falsification.

Nicolas BERNARDON



Directeur